

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE – Année 2022 – Par correspondance
Etudiant.e autorisé.e à redoubler en M1 ou en M2 MEEF ou en DU

- 1 - La fiche d'inscription administrative dûment complétée et signée
- 2 - La photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 3 - La pièce d'identité lisible en cours de validité
- 4- Prévoir l'attestation de la CVEC à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 5 - La notification autorisant le redoublement en M1 MEEF ou en M2 MEEF ou en DU
- 6 - L'attestation de responsabilité civile valable pour l'année universitaire ou portant la mention par tacite reconduction (*sauf pour l'étudiant contractuel*)
- 7 - Le relevé de notes du M1 MEEF ou M2 MEEF ou en DU portant le résultat AJ (délibéré par le jury)
- 8 - Si concerné.e :
 - Document de la commission « sport haut niveau »
 - Justificatif 2022 2023 autre établissement de l'université fédérale de Toulouse
 - Notification d'attribution conditionnelle de bourse 2022 2023
 - Autorisation AVANT la période de CESURE ou l'autorisation APRES la période de CESURE

Le dossier complété et signé avec les PJ doit être envoyé à l'INSPE – Service de la scolarité – Site de Toulouse St-Agne - 56, avenue de l'URSS - BP 64006 - 31078 - TOULOUSE CEDEX 4
Au plus tard le 20 octobre 2022

Le dossier *complété est contrôlé administrativement à la rentrée. A l'issue de ce contrôle :*

- Les droits d'inscription seront calculés et le montant vous sera communiqué ainsi que la modalité (CB sur place ou envoi d'un chèque bancaire ou postal)
- Si votre *carte MUT toujours valide*, la vignette 2022 2023 à coller sur la carte vous sera remise après la rentrée
- Si votre *carte MUT non valide*, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte *MUT perdue*, suivre la procédure sur le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription, adresser votre à l'adresse :
inspe.scolarite@univ-tlse2.fr.

TRES IMPORTANT : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>